



**SOPRA STERIA
I2S BEAMAP**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La Dépêche Mensuelle de vos élus CFDT



ZONES URBAINES : LA JUSTICE A ENFIN TRANCHÉ

Tout commence en 2015 lorsque la direction nous informe vouloir renommer les agglomérations en « Zones Urbaines ». Il appartiendrait aux directeurs d'agence de définir leurs propres règles de remboursement en cas de déplacement du salarié chez le client. La **CFDT** avait alors demandé que soit mis en place une règle simple et applicable pour tous et sans discrimination. La direction est restée figer sur ces positions et a mis en place la fameuse procédure du 08 décembre 2016, « Procédure de remboursement de frais de déplacement et des séjours professionnels ».



L'objectif de la direction dans la mise en place des zones urbaines était de limiter les remboursements de frais de déplacement en les faisant supporter aux salariés lors de déplacements chez des clients de la « zone urbaine ». Cette pratique est en effet en contradiction avec l'article 50 de la convention collective Syntec. Aussi, la **CFDT** a porté le dossier auprès du juge afin de lui demander son avis cet article 4.12 de la procédure.

La justice a enfin tranché ! Les zones urbaines sont annulées. Par voie de conséquence, vous êtes ainsi en droit de réclamer le paiement rétroactif des frais professionnels considérés « zones urbaines » par la direction. **Contactez-nous, nous pouvons vous aider et vous accompagner !**

DISCRIMINATIONS À L'EMBAUCHE, LE GOUVERNEMENT DÉVOILE LE NOM DE 7 ENTREPRISES : SOPRA STERIA ÉPINGLÉE ?

Le gouvernement a publié le 6 Février une première vague de testing de 40 entreprises du SBF 120 sur la discrimination à l'embauche, sur l'adresse et sur l'origine. Si la première n'est pas avérée, la deuxième l'est, celle qui consiste à dire que si l'on s'appelle « Mohamed », les chances de trouver du travail sont réduites en comparaison à celui qui s'appelle « Jean ».

Selon le ministère du Travail, il s'agit du « *plus grand testing jamais réalisé en France sur l'emploi* » promis par Emmanuel Macron.

Choqués par cette annonce, les élus **CFDT** ont immédiatement demandé une réunion extraordinaire du CSE sur le sujet. Seules deux organisations syndicales nous ont suivi, les autres sont restées muettes. Sans la majorité des élus



demandeurs de cette réunion, celle-ci ne pourra se tenir. Pourtant dans d'autres sociétés du groupe comme SSG ou Sopra HR ces mêmes syndicats ont demandé des explications et une réunion extraordinaire est d'ores et déjà planifiée... étonnant ? Pas vraiment en fait (CQFD).

ŒUVRES SOCIALES : MEYCLUB

Lors de notre dernier CSE, le porte-monnaie Meyclub a été voté. Vous avez 150€ sur votre cagnotte Meyclub à consommer avant le 31 décembre 2020. En l'absence de budget 2020 -*toujours pas établi*, d'un rapport Meyclub demandé que l'on a pu obtenir, de nos questions en séances restées sans réponse, les élus **CFDT** se sont abstenus. En effet, les élus **CFDT** pensent qu'il est possible d'augmenter cette cagnotte qui profite à tous et qui avait été mis en place par la direction en 2015 et qui stagne depuis maintenant plusieurs années.

Vous avez des questions ? Vous rencontrez actuellement des difficultés avec votre management... ? Quel que soit votre site, nous pouvons vous aider et vous accompagner alors n'hésitez pas à nous solliciter.

Pour avoir les informations, inscrivez-vous à notre newsletters via ce lien <https://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/members/> vous pouvez vous désinscrire en 1 clic à tout moment.

**Prochaine réunion du CE I2S :
27 Février 2020**